

Section Européenne en 1^{ère} STMG

Critères de sélection

La section s'adresse à des élèves de 1^{ère} vraiment intéressés par une langue et par la culture qui y est associée. Les candidats doivent être motivés et avoir une grosse capacité de travail.

La section européenne est une option en plus des autres. Chaque semaine, elle dispense au moins une heure de cours supplémentaire d'anglais et une heure de management en anglais.

La classe européenne est une classe sélective. Les demandes sont généralement supérieures au nombre de places disponibles. D'ordinaire, les élèves qui entrent en section européenne n'ont pas moins de **12/20 de moyenne**.

Le mode de sélection :

- **examen des bulletins de la 2^{nde} Générale et technologique : 1^{er} et 2^{ème} trimestres ou 1^{er} semestre (à fournir OBLIGATOIREMENT pour tous les élèves venant des autres établissements)**
- **lettre de motivation,**
- **avis des professeurs.**

Les Selo (*Sections Européennes ou de Langues Orientales*) offrent une ouverture sur l'ailleurs, une ambiance de classe motivante.

L'épreuve de Selo peut valoir comme option facultative et compter dans la note du bac.

Si l'élève obtient au moins 10/20 à son épreuve Selo et au moins 12/20 à son épreuve de langue du bac, l'indication « section européenne » est inscrite sur son diplôme.

Le ministère de l'Éducation nationale offre par ailleurs la possibilité aux élèves de Selo de passer une certification internationale dans la langue de leur section.

Le nombre de places est limité à **24 élèves**.

La sélection se fera à partir du formulaire recto-verso **«Dossier de candidature Enseignement Optionnel 2026/2027 Section européenne en 1^{ère} STMG»** à renseigner le plus précisément possible, notamment la motivation de l'élève indiquant clairement son désir d'intégrer une section européenne au lycée.

Pièces à fournir :

- ② **Bulletins de la 2^{nde} générale et technologique : 1^{er} et 2^{ème} trimestres ou 1^{er} semestre uniquement pour les élèves des autres établissements**
- ③ Une enveloppe libellée à votre adresse (*pas de timbre*)

La candidature, doit être déposée **au Secrétariat de Scolarité du Lycée Raymond NAVES :**

- **pour le 09 juin 2026 à 17h00** ou envoyée par courrier postal 139 route d'ALBI – BP 52143 – 31018 TOULOUSE CEDEX2
- **ou à la chaîne d'inscription après les affectations du 30 juin 2026**

L'équipe de la Section européenne et la Direction se réuniront courant juin, afin d'étudier les dossiers.

La sélection sera faite selon 3 critères :

1. **La motivation de l'élève** (remplir la partie correspondante).
2. **L'appréciation de l'enseignant d'anglais de l'année en cours et du Professeur Principal** (lui faire remplir la partie correspondante au verso de ce document)
3. **Le dossier scolaire** (appréciations dans toutes les matières sur les bulletins de l'année en cours, en particulier le sens de l'effort et la vie scolaire, mais aussi la participation orale).



→ **L'admission à la section € STMG sera communiquée à compter 09 juillet 2026**

→ **Attention cette admission sera validée UNIQUEMENT si l'élève est affecté en 1^{ère} STMG au Lycée Raymond NAVES**